



**Enfant :**

Sexe :  M ou  F \*

Frère et/ou sœur déjà scolarisé au Lycée Verdun :  OUI  NON \*

NOM : .....

Prénom: .....

Date et lieu de naissance : ..... / .....

N° et lieu du registre : ..... / .....

Nationalité d'origine : .....

Si double nationalité, précisez laquelle : .....

**IMPORTANT :**

*Les inscriptions sont réservées aux enfants nés entre le **01.01.2009** et le **31.12.2009**, dans la limite des places disponibles.*

*Au moment du retour de la demande au lycée Verdun (rue Rachid Karamé), une convocation pour un entretien avec la famille et l'enfant vous sera remise.*

*Les demandes d'inscription en petite section devront être remises à l'accueil du lycée Verdun avant le **13.01.2012** dûment complétées avec les pièces à fournir.*

*Après examen par la commission d'admission, une liste des admis sera publiée sur le site du lycée : [www.lycee-verdun.edu.lb](http://www.lycee-verdun.edu.lb) et affichée le 10 février 2012 dans les trois sites (V1, V2 et V3).*

*Paiement des frais d'inscription des élèves admis du 27 février 2012 au 02 mars 2012 dernier délai.*

*Aucun dossier **incomplet** ne sera examiné*

**Pièces à fournir :**

- 1 photo récente.
- **L'original** de l'extrait d'état civil.
- Une fiche individuelle d'état civil et de nationalité française (pour les français).
- Le certificat médical ci – joint dûment rempli par votre médecin traitant.
- Une lettre de motivation indiquant les raisons du choix de l'établissement
- Charte et Règlement intérieur **signés** (ci-joint)
- 50 000 L.L. à payer à l'intendance pour frais de gestion du dossier

**Reçu N :** .....

\* Rayer la mention inutile

## Famille

NOM et Prénom du père : .....

Profession : .....

Employeur : .....

NOM et Prénom de la mère : .....

Profession : .....

Employeur : .....

Adresse familiale complète : ( en cas d'éventuels changements, veuillez informer le bureau des inscriptions).

Ville : ..... Secteur : .....

Rue : ..... Immeuble : .....



**Domicile** : ..... / ..... / .....



: ..... / ..... ( père ) ..... / ..... (mère)

Tél. (Bureau père) : ..... Tél. (Bureau mère) : ..... / .....

N° de téléphone cellulaire du père ou de la mère joignable en cas d'urgence : ..... / .....

Adresse e-mail : ..... @ .....

## Composition de la famille (Frères et sœurs)

<u>Prénom</u>	<u>né (e) le</u>	<u>Classe</u>	<u>Établissement fréquenté (1)</u>
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Je soussigné (e), ..... père /mère  
de l'enfant ..... atteste avoir pris connaissance des modalités administratives  
et financières d'inscription au Lycée Verdun notamment le non remboursement des frais de dossier après le 31 mai  
2012 et confirme la demande d'admission de mon enfant.

Lu et approuvé,

Beyrouth, le .....

Signature : .....

**N.B. : Les documents des enfants non admis doivent être retirés au plus tard fin mars.  
Passé ce délai, les documents seront détruits**



Mission Laïque Française



**( A remplir exclusivement par le médecin traitant )**

**NOM** : .....

**Prénom** : .....

**Date de naissance** : ..... / ..... / .....

**Lieu de naissance** : .....

**Profession des parents** : **Père** : .....

**Mère** : .....

**Adresse** : .....

**Téléphone** : .....

**I Antécédents personnels néonataux (1) (\*)**

- 1) **Mode d'accouchement** : Normal , Dystocie, Césarienne.
- 2) **Né** : à terme - prématuré - post-mature.
- 3) **Etat à la naissance** : Normal , Réanimation , Souffrance
- 4) **Troubles métaboliques** : N-N
- 5) **Maladie congénitale** :

**II Histoire des trois premières années :**

1) **Nutrition** : Allaitement maternel - artificiel - mixte.

2) **Troubles de croissance et de développement**: anémie, rachitisme, hypotropie, obésité, maladie endocrinienne

3) **Maladies allergiques** :

- a) Topique (Asthme, urticaire, rhinite , eczéma).
- b) Alimentaire : (protéine, sucre, lipides).
- c) Médicamenteuse (à préciser par le médecin) .....
- d) Vestimentaire (à préciser par le médecin) .....

4) **Maladies infectieuses** :

- a) Contagieuses : Coqueluche, rougeole, rubéole, oreillons, hépatite, varicelle, autres : .....
- b) Infection à répétition : Otite moyenne, pharyngite, bronchite, laryngite, pneumonie, gastro-entérite, diarrhée chronique, autres : .....
- c) Infection aiguë grave : Septicémie, Méningite, mastoïdite, séquelle d'atteinte neurologique, autres : .....

5) **Maladies organiques** : Cardiaque, rénale, hépatique.

6) **Maladies sanguines** : Anémie, favisme, drépanocytose, thalassémie, leucémie .....

7) **Troubles neurologiques** : Convulsion, épilepsie (ou équivalent), séquelle de traumatisme crânien, si traitement en cours indiquer les médicaments et joindre le résultat E.E.G. , S.V.P.

8) **Déficits particuliers** : Sensitif, sensoriel, auditif, visuel .....

9) **Autres** : .....

10) **Antécédent chirurgical** : .....

11) **Traitement en cours** : .....

### III) **Vaccinations** :

DTPPOLIO : 1) ..... 2) ..... 3) ..... Rappel : .....

Rougeole : ..... ROR ( MMR ) : .....

Hépatite B : : 1) ..... 2) ..... 3) ..... Rappel : .....

Méningite (ActHib): : 1) ..... 2) ..... 3) ..... Rappel : .....

Hépatite A : ..... .....

BCG : ..... IDR (PPD) : .....

Typhoïde : ..... Varicelle : .....

Rotavirus : 1) ..... 2) ..... 3) .....

Prevenar ou Synflorix: 1) ..... 2) ..... 3) .....

Méningite cerebro-spinale (meningo) : .....

*Ce certificat doit être rempli par votre médecin traitant. L'inscription de votre enfant ne pourra être effective en l'absence de celui - ci.*

*Le Proviseur, Patrick LEROYER.*

*Service de santé scolaire.*

*\* Rayer la mention inutile.*

*Nom du médecin traitant : .....*

*Adresse : .....*

*Téléphone : .....*

*Signature et cachet : .....*



Mission Laïque Française



الليسيه الفرنسيه اللبنانيه - فرطن



AGENCE  
POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS  
À L'ÉTRANGER

## شهادة طبيّة ( تملأ حصراً من قبل الطبيب المتابع )

الإسم : ..... الشهرة : ..... تاريخ الولادة : .....  
مهنة الأب : ..... مهنة الأم : .....  
العنوان : ..... رقم الهاتف : .....

### أولاً : السوابق الشخصية للطفل : \*

- طريقة الولادة : طبيعية - ولادة معسرة - قيصرية
- مدة فترة الحمل : ولادة عند الأوان - قبل الأوان ( خديج ) - بعد الأوان
- وضع المولود الجديد عند الساعات الأولى للولادة : طبيعي - إنعاش - معاناة .
- إضطرابات إستقلابية عند الولادة : .....
- أمراض خلقية : .....

### ثانياً : التاريخ الصحي للسنوات الثلاث الأولى من عمر الطفل :

- طريقة التغذية : طبيعية ( ثدي الأم ) أو إصطناعية ( حليب بودره ) أو مختلطة ( حليب الأم + حليب بودره )
- فترة النمو و النضوج العضوي و الإنماء : هل يوجد عوز أو نقص نوعي كأمراض : فقر الدم - الكساح - نقص في النمو أو التغذية - ضعف الوزن - سمنة - مرض ما في الغدد الصماء : .....
- الأمراض التي عولج الطفل بسببها حتى الآن :

١- أمراض تحسّس أو أرجية : ربو (تحسّس أنفي موسمي) - شري (أرتيكاريا) - جلدية (أكزيما)

تحسّس من دواء محدّد (.....) - تحسّس من طعام محدّد (بروتين ، سكر ، دسم) ،  
تحسّس من لباس خاص (.....) .

٢- أمراض أثنائية سارية : سعال ديكي (شاهوق) - حصبة (دشيشة) - حصبة ألمانية - أبو كعب (النكاف) - جدري الماء (حماق) -  
صفيرة (يرقان) (.....)

٣- أمراض متكرّرة : إلتهاب الأذن الوسطى ، اللوزتين ، الحنجرة ، إلتهاب القصبة الهوائية المتكرّر ، ذات الرئة ، حمى المصمران ، إسهال  
أو زحار مزمن .....

٤- إلتهابات حادة خطيرة : إلتهاب السحايا ، تسمّم في الدم ، رواسب إصابة في الجهاز العصبي المركزي

٥- أمراض عضوية: قلب، كلى، كبد.....

٦ - أمراض دم: فقر دم، نقوية، فقر الدم المنجلي، تلاسيميا، لوكميا .

٧ - أمراض أو ظواهر عصبية: هزة الحائط، داء النقطة (الصرع) أو ما شابه ذلك، رواسب رضة على الجمجمة

في حال وجود معالجة خاصة يرجى ذكر الأدوية و نتيجة التخطيط الكهربائي للدماغ :

٨ - خلل أو نقص خاص: حسي، سمعي، بصري: .....

٩ - غيرها: .....

١٠ - سوابق جراحية: .....

### ثالثاً: اللقاءات :

الشلل و الثلاثي : (١) ..... (٢) ..... (٣) ..... تنكير: .....

السحايا : (١) ..... (٢) ..... (٣) ..... تنكير: .....

حصبة : ..... حصبة - حصبة ألمانية - أبو كعب .....

الكبد : (١) ..... (٢) ..... (٣) ..... تنكير: .....

جدري الماء : ..... السل ..... إختبار السل .....

التيفويد : (١) ..... (٢) .....

لقاح روتا فيروس : (١) ..... (٢) ..... (٣) .....

لقاح الرئة: (١) ..... (٢) ..... (٣) .....

لقاح الحمى الشوكية (١) ..... (٢) .....

نلفت نظر الأهل الكرام إلى ضرورة ملء هذه الشهادة و هي إلزامية لكل ولد قَبِلَ في الليسيه و لا تعتبر عملية تسجيله نهائية بدونها

\* تشطب العبارة غير المناسبة .

إسم الطبيب المتابع : .....

العنوان : .....

رقم الهاتف : .....

التوقيع و الختم : .....



Mission Laïque Française

Réf : PL/mh  
N° It-Ins PS 12



Beyrouth, le 15 décembre 2011.

## **INSCRIPTION EN PETITE SECTION**

### **RENTRÉE 2012**

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez que votre enfant entreprenne ses études au lycée franco-libanais Verdun et je vous remercie du choix que vous avez fait. Vous trouverez ci-dessous le calendrier et les informations nécessaires pour effectuer votre demande.

#### **Dépôt des dossiers :**

Les dossiers complets doivent être déposés dès que possible et au plus tard le **vendredi 13 janvier 2012** dernier délai à l'accueil du lycée, rue Rachid KARAME, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30. Les frais d'ouverture du dossier sont fixés à 50 000 LL et seront versés, lors du retour des documents, au service de l'intendance. Ces frais resteront acquis à l'établissement.

#### **Entretiens :**

Tous les candidats seront reçus à l'école avec leurs parents entre le 17 janvier et le 31 janvier 2012.

#### **Visite médicale :**

Tous les élèves **admissibles** devront passer une visite médicale avec le médecin scolaire au 3<sup>ème</sup> trimestre. La date vous sera communiquée ultérieurement. Les frais médicaux seront pris en charge par le lycée.

#### **Décision d'admission :**

Les admissions seront publiées sur le site du lycée : [www.lycee-verdun.edu.lb](http://www.lycee-verdun.edu.lb) et affichées le 10 février 2012 dans les trois sites (V1, V2 et V3).

### **IMPORTANT**

Le paiement des frais de dossier : **du 27 février au 02 mars 2012 inclus**. Ces frais s'élèveront à :

- 1 700 000 LL + 300 000 LL d'avance sur les écolages et les frais complémentaires.

ou

- 1 200 000 LL pour les frères et sœurs d'enfants déjà inscrits au LFLV + 300 000 LL d'avance sur les écolages et les frais complémentaires.

**L'admission définitive des enfants en petite section de maternelle est alors prononcée sous réserve du résultat de la visite médicale (cf. ci – dessus).**

**Les documents des enfants non admis doivent être retirés au plus tard fin mars. Passé ce délai, les documents seront détruits.**

Le Proviseur, Patrick LEROYER.



Mission Laïque Française



Chers parents,

Merci de nous avoir fait l'honneur de choisir le lycée Verdun pour éduquer et instruire vos enfants. En choisissant Verdun, vous avez choisi un projet éducatif, permettez-nous de vous en rappeler les grandes lignes.

Notre établissement appartient au réseau de la Mission Laïque Française (MLF) et est conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), ceci nous amène à appliquer les règles bien précises dans notre fonctionnement : programmes français, pour lesquels tous nos niveaux sont homologués avec préparation des diplômes des deux pays, et laïcité, c'est-à-dire accueil et ouverture aux autres dans le respect d'une neutralité politique et religieuse. Cela veut dire un enseignement complet, physique, avec la pratique d'un maximum d'activités sportives parmi lesquelles la natation, esthétique, moral et académique, pour former leur esprit critique et leur donner de solides connaissances dans un esprit scientifique. Cela veut dire aussi la pratique d'activités mixtes toujours, avec des enfants d'autres écoles, souvent, et en-dehors de nos murs, parfois, (cela peut aller jusqu'à des classes transplantées pour une semaine au moins) pour aller vers les autres, découvrir d'autres milieux et développer son autonomie. Il est indispensable que vous acceptiez ce programme pour vos enfants avec toutes ses conséquences, car il n'est pas possible de dispenser un enfant d'un enseignement ou même d'une activité collective pour des raisons de conscience et nous n'accepterons pas de certificats médicaux de complaisance. De même, le port de signes d'appartenance religieuse ou politique n'est pas souhaitable dès lors qu'il peut être perçu comme gênant par d'autres familles, vous sentez bien que la sensibilité à ces choses varie avec le temps et que ce qui est possible aujourd'hui ne le sera peut être plus demain.

La devise de la MLF est «deux cultures, trois langues ». Notre objectif c'est de former des citoyens autonomes, donc des esprits libres mais soucieux des autres pour mieux vivre ensemble.

L'éducation est un tout, elle réussira d' autant mieux que vos enfants sentiront que les maîtres agissent dans l'esprit qui vous anime et que vous avez choisi pour eux. Ils le sentiront d'autant mieux que vous prendrez votre part dans la vie de l'école, en rencontrant régulièrement les maîtres, certes, mais aussi en apportant votre expertise ou votre témoignage à la classe quand l'occasion s'en présentera, en participant à l'association des parents, en votant tous les trois ans pour choisir vos représentants au Comité des parents et surtout en suivant personnellement le travail de vos enfants... Quelles que soient vos responsabilités et vos occupations, vous pourrez trouver à vous investir dans la vie de l'école. Il ne s'agit pas de vous demander de faire le travail des maîtres, mais de prendre la place qui vous revient dans la scolarité de vos enfants. Et j'ajoute que partager les efforts et les joies de vos enfants est un plaisir dont vous auriez tort de vous priver.

Vous nous faites l'honneur de nous confier ce que vous avez de plus précieux. Il importe que ce soit dans des objectifs clairement partagés.

L'Équipe de direction.

Vu et pris connaissance, le .....

Nom : .....

Père/Mère de : .....

Signature : .....



Mission Laïque Française



الليسه الفرنسيه اللبنانيه - فردان



AGENCE  
POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS  
À L'ÉTRANGER

أهلنا الأعزاء

نشكر لكم إختياركم الليسيه فردان لتعليم و تربية أولادكم . إنّه حقاً لشرف لنا ؛ لأنّ اختيار مدرسة لأولادكم ليس كإختيار سلعة ما نسبةً إلى نوعيتها و سعرها. باختياركم الليسيه فردان ، إخترتم مشروع تعليمي، إسمحو لنا بتوضيح خطوطه العريضة .

تنتمي مؤسستنا إلى البعثة العلمانية الفرنسية وهي متعاقدة مع (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) AEFÉ التابع لوزارة الخارجية الفرنسية ، مما يدفعنا إلى تطبيق قواعد محدّدة في عملنا: برامج فرنسية مطبّقة في كل المستويات، مع التحضير لشهادات كلا البلدين، قيم علمانية تتصف بحياد سياسي و ديني و انفتاح على الآخرين، قيم تُترجم بنهج تعليمي متكامل يشمل التربية البدنية - مع ممارسة لكافة نشاطاتها و من ضمنها السباحة - كما يشمل تعليم الفنون و القيم الانسانية و ذلك بهدف تعزيز فكر علمي نقدي لدى التلامذة يتيح لهم بناء المعرفة على أسس متينة. هذا الهدف يتطلب ممارسة نشاطات مختلطة تضم تلامذة تنتمي إلى مدارس مختلفة؛ نشاطات أحياناً تكون في حرم المدرسة و أحياناً أخرى خارجها في أماكن طبيعية حيث يتعرّف التلميذ على البيئة الطبيعية و الإنسانية ممّا يعزّز في نفسه روح المبادرة و الاحساس بالاستقلالية المسؤولة . لذا نرى من الضروري أن يوافق الأهل على هذا البرنامج بكل نتائجه. نحن نرى ضميرياً أنّه لا يجوز أن يُحرم ولد من درس أو من نشاط تمارسه أكثرية التلامذة كما أنّنا لسنا مستعدين للقبول بأي تقرير طبي شكلي.

<< ثقافتان ، ثلاث لغات >> .. هو شعار البعثة العلمانية الفرنسية، إعداد مواطنين أحرار مسؤولين تجاه أنفسهم و تجاه الآخرين في سبيل العيش المشترك ، هو هدفنا .

التربية هي وحدة لا تتجزأ و نجاحها يفرض على الجميع ، أهل ، أساتذة و تلاميذ تطابقاً فكرياً يُعبّر عنه عندما تشاركون في الحياة المدرسية ، من خلال إجتماعاتكم المنتظمة مع الأساتذة لمتابعة وضعهم العلمي ، من خلال مشاركتكم في رحلات التلامذة ، بإستضافتكم في الصفوف للإفادة من خبرتكم و ثقافتكم عندما تكون الفرصة سانحة لذلك و من خلال إشتراككم بالتصويت لانتخابات لجنة الأهل التي تُجرى كل ثلاث سنوات. مهما كانت مسؤولياتكم و إشتغالاتكم ، المشاركة بالحياة المدرسية ، خلال السنوات التي سيمضيها ولدكم في مدرستنا ، هي من الضروريات . لا نطلب منكم القيام بعمل الأساتذة أو الإدارة، لكن نطلب منكم أن تشاركوا بوجودكم في المدرسة في سبيل مصلحة أولادكم. مشاركتكم بالنشاطات المدرسية بجانب أولادكم ، يبعث في نفوسكم شعوراً جميلاً ، يدفع إلى الأمام ، فلا تحرموا أنفسكم منه .

إنّه لشرف لنا إيداعكم لدينا، أغلى ما تملكون، لذا من الأهمية أن تكون الأهداف واضحة و مشتركة.

فريق الإدارة.

..... للموافقة : بيروت في ..... التوقيع :

..... الإسم و الشهرة :

..... والد / والدة :



Mission Laïque Française



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'école primaire se compose de l'école maternelle (cycle1) et de l'école élémentaire (cycles 2 et 3).  
Le présent règlement s'intègre dans sa totalité au règlement intérieur du Lycée Franco-Libanais Verdun.

### Préambule :

L'inscription de l'élève entraîne l'engagement de respecter ce règlement, ce qui justifie la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire en cas de manquement à son application.

Il pose pour principe :

1. La laïcité et la neutralité en matière politique et philosophique.
2. Le devoir de tolérance et le respect des personnes quelque soit leur statut.
3. La réprobation de la violence physique, verbale et morale.
4. L'obligation pour chaque élève de participer à toutes les activités prévues pour sa scolarité, telles qu'elles sont organisées par l'établissement en application des paragraphes précédents.
5. l'obligation pour les familles d'être en règle avec l'intendance.

### **I. Généralités**

1- Conditions de recrutement *Cycle 1 (PS, MS, GS), Cycle 2 (GS, CP, CE1) et Cycle 3 (CE2, CM1, CM2).*

Il est possible de présenter un dossier d'inscription en Petite Section dans la mesure où les enfants ont trois ans pendant l'année civile en cours.

Pour les autres sections, il est possible de présenter un test d'entrée dans la mesure des places disponibles. Toutefois, pour postuler, l'enfant devra impérativement avoir, pendant l'année civile en cours, quatre ans pour la Moyenne Section ou cinq ans pour la Grande Section.

D'une façon générale, tout élève qui ne s'est pas présenté quinze jours après la rentrée scolaire, même si les frais de scolarité ont été réglés, sera rayé des listes à cette date.

De même tout élève absent plus d'un mois sans justification fournie par ses parents sera considéré comme parti définitivement.

#### 2- Passages de classe

Ils sont, en principe, automatiques au sein du cycle.

A l'intérieur de chaque cycle, les cas très exceptionnels (difficultés d'adaptation ou de comportement, inadaptation au système bilingue en usage dans l'établissement) sont étudiés en conseil de classe et de cycle. Le maintien dans le niveau ou la réorientation dans le cursus unilingue pourra alors être proposé aux parents.

En cas de contestation de la décision du conseil de cycle, une commission d'appel existe à la fin du cycle 2 (CE1) et à la fin du cycle 3 (CM2), les parents disposent à ce moment – là d'un délai de 3 jours pour faire appel.

#### 3- Livrets scolaires et bilans

A chaque fin de trimestre, les enseignants d'une même classe se réunissent en conseil de classe pour examiner les résultats de chaque élève. Les décisions des conseils de classes sont portées sur le livret scolaire.

Celui-ci suit l'élève pendant tout le primaire. L'élève doit en prendre soin car c'est un outil de liaison et d'information entre l'école et la famille. Il est remis aux parents pour signature, à chaque fin de trimestre pour les élèves des cycles 2 et 3 (2 fois dans l'année pour les PS et MS), accompagné ou précédé des évaluations. Il est rapporté à l'école, signé et en bon état, dans les deux jours suivants les dates de communications à la famille.

#### 4- Réception des parents

La réception des parents est prévue dans l'emploi du temps. Les parents sont invités à s'informer sur l'intégration et le comportement scolaire de leur enfant en prenant rendez-vous par écrit, 48h à l'avance, avec les enseignants (pages spéciales du carnet de liaison au cycle 1 et de l'agenda aux cycles 2 et 3). Pour prendre rendez-vous avec la direction, se mettre en contact avec le secrétariat.

## II – Vie scolaire

### 1- Horaires, surveillances, accueil, entrées, sorties

#### a) Cycle 1 « Verdun 2 » :

7h20 : Ouverture des portes de l'école pour les enfants, ils restent sous la surveillance de leurs chauffeurs ou de leurs parents dans la cour.

Entre 7h30 et 7h45 : Les parents accompagnent leurs enfants dans les classes maternelles. Entrées et sorties par le portail central fermé à 8h00.

Les parents, ou adulte dûment habilité, ou élève du cycle III clairement identifié, viennent chercher les élèves de Petite, de Moyenne et de Grande Section dans les classes de 13h45 à 13h55.

Sauf le vendredi fin de la classe à 11h45.

Aucun enfant ne peut rentrer ou quitter seul l'établissement.

#### b) Cycle 2 à « Verdun 2 » :

7h20 : Ouverture des portes de l'école pour les enfants, ils restent sous la surveillance de leurs chauffeurs ou de leurs parents dans la cour.

7h40 : Sonnerie, les enfants se mettent en rang, ils sont alors sous la responsabilité de leur enseignant ; les parents et accompagnants doivent quitter l'école à partir de la sonnerie.

13h45 : Sortie toute la semaine, sauf le vendredi sortie à 11h45.

#### c) Cycle 3 à « Verdun 3 » :

7h20 : Ouverture de la porte côté rue Mar Elias pour les enfants des bus. Les enfants sont accueillis dans la cour par un enseignant.

7h30 : Ouverture de tous les portails pour le reste des enfants. Les parents n'accompagnent pas leurs enfants dans la cour.

7h40 : Sonnerie, les enfants se mettent en rang. Sortie à 13h45 toute la semaine, sauf le vendredi sortie à 11h45.

\* Tout élève qui se présente après 7h40 est considéré en retard. Il doit se présenter au secrétariat pour obtenir un billet d'entrée en classe (cf. : agenda).

\* Il est formellement interdit de quitter la classe avant la sonnerie de fin de cours.

**Sorties pendant les heures de classe :** Elles sont exceptionnelles et soumises à la demande écrite des parents déchargeant l'établissement de toute responsabilité (cf. : agenda). Les rendez-vous chez le médecin doivent être pris en dehors des heures de classe. La direction peut les refuser.

### 2- Assiduité, absences et retards

Les parents sont tenus de fournir une excuse, par écrit, au retard ou à l'absence de leur enfant. Au cycle 1, les élèves en retard sont confiés à une personne de service qui les conduit en classe.

Aux cycles 2 et 3, plus de 3 retards entraînent une sanction. L'élève retardataire rejoindra la classe au début de la période suivante.

Au bout de 3 jours d'absence pour maladie, il est exigé un certificat médical de guérison à déposer à l'infirmerie. Ce délai pourrait être modifié en cas de situation exceptionnelle.

En cas d'absence de plus de 3 jours, il est indispensable de prévenir le secrétariat sur les raisons de l'absence. D'autre part, les parents sont invités à se renseigner sur le travail réalisé en classe en cas d'absence prolongée. L'accès direct des classes est interdit aux familles **sauf autorisation spéciale**.

### 3- Discipline – Sanctions

En cas de manquement aux termes du présent règlement. L'élève sera sanctionné. Tout manquement grave sera noté dans le livret scolaire et en cas de récidive l'élève pourra être exclu de l'école.

### III – Santé, hygiène, sécurité

#### 1- Infirmierie

L'infirmière soigne les petites blessures et informe les parents, soit par téléphone soit par écrit. En cas de blessure plus grave, les parents sont prévenus afin de venir chercher leur enfant et de le conduire dans le centre de soins de leur choix. Dans le cas où les parents ne peuvent être contactés, l'enfant est conduit à l'hôpital, en ambulance, accompagné d'un adulte qui est un membre du personnel mais n'est pas l'infirmière.

Tout élève malade ne doit pas se rendre en classe. Les maladies contagieuses doivent être signalées à l'infirmière.

Les médicaments ne peuvent en aucun cas être consommés à l'école hors du contrôle de l'infirmière et sur présentation de la prescription du médecin. En cas de traitement de longue durée, une convention peut-être signée avec la famille sous le contrôle du médecin scolaire.

#### 2- Dispense d'éducation physique

La dispense doit être faite par un médecin. Si la dispense doit dépasser une semaine (fracture plâtrée par exemple) l'élève doit fournir un certificat médical autorisant son retour en classe et justifiant le non pratique total ou partiel des activités physiques. A cette occasion, les parents devront remplir une décharge de responsabilité en cas d'accident dû à ce handicap temporaire.

#### 3- Sécurité

##### a) Objets dangereux ou interdits

Il est interdit d'introduire dans l'établissement des objets susceptibles d'occasionner des blessures ou de provoquer du désordre. Par ailleurs ; les appareils électroniques, musicaux et les jeux autres que ceux que pourraient demander les enseignants, sont interdits.

L'équipe éducative se réserve le droit de confisquer tout objet qu'elle jugerait inadapté dans l'école.

##### b) Dégradations et vols

Les familles sont pécuniairement responsables des dégâts matériels commis par leurs enfants. Si la dégradation est volontaire, résultat d'une négligence grave ou d'un acte d'indiscipline, l'élève sera sanctionné.

L'administration décline toute responsabilité concernant pertes ou vols dont auraient à se plaindre les élèves.

Afin d'éviter les incidents de ce genre, les parents, doivent veiller à ce que leurs enfants évitent d'emporter de fortes sommes d'argent, des vêtements (ceux-ci doivent être étiquetés au nom de l'enfant) ou des objets de valeur.

Lu et approuvé par le conseil d'école du 27/10/2011.

Le proviseur Patrick LEROYER

Je soussigné(e), Mme/M. ...., déclare avoir pris connaissance du règlement de l'établissement et certifie accepter de m'y conformer durant toute la scolarité de mon enfant.

Date : .....

Signature : .....